

# Prescriptions

“Prescrire de faire quelque chose” c’est préconiser, recommander. C’est aussi : conseiller formellement. Pour illustrer la dimension thérapeutique du mot “prescrire”, le *Petit Robert* s’en remet à une citation de Victor Hugo : « *Le médecin prescrit une infusion de quinquina pur* ». Dans le domaine des soins, l’acte de prescription est ainsi communément associé à la profession de médecin. Et pourtant ! En quoi l’acte de prescription devrait-il se limiter aux seuls médecins ? Et pourquoi devrait-on considérer que prescrire est un acte formalisé, symbolisé par une ordonnance ?

En France, en 2021, la réglementation en vigueur permet aussi la prescription aux infirmiers, aux pédicures-podologues, aux sages-femmes, aux kinésithérapeutes et aux chirurgiens-dentistes. Chacun dans son domaine de compétences, chacun avec son propre cadre de prescription. Même pour les prescripteurs médecins, la réglementation fixe diverses limites et restrictions.

Au-delà du registre réglementaire, les différents professionnels de santé qui œuvrent aux côtés des patients sont amenés d’une manière ou d’une autre, en fonction de leurs spécificités et compétences, à conseiller, et donc d’une certaine façon, à prescrire. Ainsi, quand un pharmacien d’officine écoute les parents d’un jeune enfant malade, échange avec eux, puis leur conseille des mesures, entre autres médicamenteuses, ne fait-il pas là une prescription ? Sans délivrer d’ordonnance, certes. Mais en notant soigneusement les posologies sur les boîtes de médicaments, voire sur un document à part. De même pour les conseils donnés par un orthophoniste, une aide-soignante, un étudiant en santé, etc.

Tous les professionnels de santé qui préconisent, recommandent, conseillent, ont un rôle de prescription. À chacun d’entre eux de cerner dans quel registre il se situe, en fonction du métier qu’il exerce, de ses compétences, de son expérience professionnelle et de la réglementation en vigueur. L’Association Mieux Prescrire a fait d’emblée le choix de valoriser la notion de prescription, dans la pleine acception du terme et la diversité des formes que les prescriptions peuvent prendre. En apportant aux différents professionnels de santé des informations solides et fiables pour qu’ensemble, ils prescrivent des soins vraiment adaptés aux patients.

**Compétence 4**